

LE BÉMOL

■ Le tourisme a des effets économiques, environnementaux et sociaux qu'il convient de gérer sous peine de voir un jour la manne se tarir.

La France d'outre-mer (Fom) est principalement insulaire, car si sur ses 120 000 km², plus des deux tiers sont constitués par la Guyane, les îles regroupent 2,5 des 2,7 millions d'ultramarins et sur les douze collectivités d'outre-mer, onze sont insulaires. Depuis la révision constitutionnelle de 2003, les Dom-Tom n'existent plus. Il faut désormais distinguer les départements d'outre-mer (Dom) des collectivités d'outre-mer (Com) et de la Nouvelle-Calédonie, qui a un statut à nul autre pareil. La Fom est dans une situation économique délicate, avec un chômage qui touche plus d'un actif sur quatre dans les Dom, contre un sur dix en Métropole. Les économies ultramarines ont des balances commerciales très déficitaires. Le potentiel touristique de ces territoires, situés au cœur de zones ayant connu une explosion de la fréquentation (Caraïbes, océan Indien, Pacifique Sud), est largement sous-exploité avec seulement 1,8 million de touristes par an (cf. tableau page suivante), – soit moins du quart de la fréquentation des îles Hawaï – dont plus de la moitié aux Antilles françaises, qui ne représentent que 4 % du flux touristique dans la Caraïbe¹. Signe de la faiblesse du tourisme, il n'est pas mesuré à Wallis-et-Futuna ou à Saint-Martin et il ne fait pas l'objet d'un suivi permanent et précis en Guadeloupe ! Les contre-performances ultramarines trahissent des problèmes structurels, dus à une situation de dépendance et d'assistanat². Sous perfusion de l'État, la solidarité redistributive massive de la France (aides diverses, défiscalisation, sous-tarifcation de certains services, taxes et quotas d'importation, prestations sociales, salaires artificiellement élevés...) a eu de spectaculaires effets inflationnistes, ce qui explique qu'une des principales récriminations que font les touristes

LE TOURISME DANS LES ÎLES ULTRAMARINES FRANÇAISES

À quelques rares exceptions près, les îles ultramarines françaises n'ont pas pris le tournant touristique dans lequel nombre de leurs voisines se sont engagées au cours des deux dernières décennies.

vis-à-vis de ces destinations est la cherté de la vie. Le tourisme est la première victime de ce système par la réduction de ses marges provoquée par la hausse de ses coûts et l'impossibilité de la répercuter dans ses prix. Son développement y est durablement inhibé³. Il existe un fossé en matière de compétitivité entre la Fom et les pays voisins. La main-d'œuvre qualifiée est attirée par l'administration, dans laquelle les rémunérations sont plus attractives. Le tourisme apparaît comme une activité bien moins intéressante pour les investisseurs que le secteur de l'import-distribution, avantage par le pouvoir d'achat élevé d'une partie de la population et par les fortes marges permises. On comprend alors les trajectoires économiques très différentes de l'île Maurice et de La Réunion. L'indépendance mauricienne, en 1968, poussa le nouvel État à sortir de la monoculture sucrière et les Mauriciens, descendants des colons français contrôlant ce secteur, se tournèrent vers le tourisme.

À La Réunion, le grand commerce fut jugé moins risqué et plus rentable par l'oligarchie sucrière.

L'essor touristique de nombreuses petites économies insulaires ces vingt dernières années⁴ ne s'est pas produit en Outre-mer, mais les situations sont très variables d'une île à l'autre. En raisonnant à l'échelle des 130 îles environ qui composent cet Outre-mer (Terres australes et antarctiques françaises exclus) et non pas à celle des douze collectivités, nous souhaitons mettre en évidence quelques grands types de mise en tourisme en nous appuyant sur deux critères principaux, leur statut et leur caractère d'îles principales ou secondaires. Le premier critère renvoie à la nature de la relation avec la Métropole, relevant à la fois des distances physiques et statutaires à celle-ci, d'une assimilation complète avec la départementalisation à une autonomie profonde. Le second critère est en relation avec la façon dont le tourisme se diffuse dans les ●●●

1. J.-C. Gay, 2009, *Les Cocotiers de la France. Tourismes en outre-mer*, Paris, Belin.

2. V. l'analyse de la Cour des comptes (2014, « Le tourisme en outre-mer : un indispensable sursaut », *Rapport public annuel 2014*, Paris, Cour des comptes, p. 401-480). À lire également l'étude de C. Felzines,

Le tourisme, perspective d'avenir de l'outre-mer français, Paris, Conseil économique et social, 2007, ainsi que la note de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, *Le tourisme outre-mer, une mutation nécessaire*, Paris, IEDOM, 2015, 31 p.

3. J.-C. Gay, « Why Is Tourism Doing Poorly

in Overseas France ? », *Annals of Tourism Research*, vol. 39, 2012, p. 1634-1652.

4. J.-C. Gay, « La crise sans fin du tourisme en France d'outre-mer », *Cahiers français*, n° 393, 2016, p. 52-57.

●●● îles, avec, dans un premier temps, son développement sur l'île principale pour les États ou territoires pluri-insulaires, puis son apparition ou pas dans les îles secondaires.

LES « TROIS VIEILLES COLONIES INSULAIRES »

Françaises depuis le XVII^e siècle, la Martinique, la Guadeloupe et La Réunion forment un premier type, regroupant à lui seul les trois quarts de la fréquentation touristique ultramarine insulaire. Avec Hawaï, ce sont les seuls exemples d'une telle assimilation à leur Métropole, avec les mobilités intenses qui en résultent. La départemen-

talisation, en 1946, a produit un espace très particulier, marqué par un alignement des infrastructures, des modes de vie, des bas salaires et des droits sociaux sur la Métropole. Ces trois Dom sont affectés par les mêmes maux : stagnation de la fréquentation depuis deux décennies, désinternationalisation du flux touristique et des investissements, faible notoriété⁵... L'hôtellerie est inadaptée à la demande internationale, vieillissante et de moyenne gamme. Elle souffre de coûts salariaux élevés : un employé dans l'hôtellerie est cinq fois plus payé sur l'île de La Réunion que sur l'île Maurice. Une telle situation se traduit par des friches hôtelières. L'aire de chalandise de ces trois Dom

apparaît de plus en plus confinée au cadre national. La concurrence accrue des destinations tropicales environnantes explique cette désaffection des étrangers à leur égard. Par exemple, la part des Nord-Américains dans les touristes est passée en Guadeloupe de 50 % en 1967 à 37 % en 1977, et moins de 5 % aujourd'hui. On observe la même dégringolade en Martinique : 49 % en 1970, 22 % en 1986 et 3 % en 2013 ! En abandonnant les deux Dom pour d'autres destinations antillaises, ces touristes ont laissé la place aux Métropolitains, désormais ultramajoritaires. Sur l'île de La Réunion, trois touristes sur quatre résident en Métropole. En 2015, 47 % de la clientèle touristique y est venue rendre visite à des amis ou à la famille, qui se transforment en logeurs et guides touristiques.

Ces trois Dom sont devenus des destinations d'aubaine pour nombre de Métropolitains. Mais l'importance d'un tourisme se dérobant largement à l'hébergement marchand est aussi le signe de l'intégration de ces départements ultramarins à l'ensemble national, car il n'a rien d'exceptionnel en France métropolitaine, où l'hébergement non-marchand (résidences secondaires, familles et amis) constitue la majorité des nuitées touristiques des résidents. C'est donc un comportement national s'appliquant pareillement à l'Outre-mer, confirmant l'incorporation avancée de celui-ci à l'espace touristique français. On a là un élément fondamental de ce tourisme, dont les faibles performances économiques ne peuvent passer sous silence son rôle dans la cohésion nationale, assurément fondée sur l'importance des mobilités entre Métropole et Dom, eu égard au grand nombre de Domiens vivant en Métropole et de Métropolitains d'origine européenne

La fréquentation touristique de l'outre-mer insulaire en 2015

	Nombre de touristes (en milliers)	Part des Métropolitains (en %)	Nombre de croisiéristes (en milliers)
Martinique	487	80	241
Guadeloupe	486**	82**	309
Saint-Martin	*	*	2
Saint-Barthélemy	*	moins de 25	63
Réunion	426	75	9
Polynésie française	183	19	36
Nouvelle-Calédonie	113	33	444
Wallis-et-Futuna	*	*	0
Saint-Pierre-et-Miquelon	8	7	3
Mayotte	50	57	1
Ensemble	1 800 environ	plus des 2/3	1 108

* Données non disponibles ; ** Données de 2014
Sources : Insee, IEDOM, IEDM, ISPF et ISEE.

5. J.-C. Gay, 2012, *op. cit.*

résidant ou ayant résidé dans un Dom. Bien que comptabilisé comme du tourisme international, on a véritablement affaire à un tourisme intérieur, plus sensible au contexte intérieur (épidémie de chikungunya, « crise requin »...) qu'international (terrorisme, guerres, crises économiques).

TAHITI ET LA NOUVELLE-CALÉDONIE : LES ANTIPODES PROCHES

Îles principales d'ensembles multi-archipélagiques, Tahiti et la Grande Terre de Nouvelle-Calédonie sont très bien reliées au reste du monde, disposant chacune d'un aéroport international, mais à plus de 15 000 kilomètres de Paris alors que les foyers émetteurs asiatiques, nord-américains et australo-néo-zélandais sont beaucoup plus proches. Elles ont un tourisme qui présente des similitudes de plus en plus fortes avec les « trois vieilles colonies », plombé par un coût de la vie exorbitant ayant les mêmes origines que dans les trois Dom précédemment étudiés. Leur autonomie politique ne les rend qu'à peine moins dépendantes économiquement de la Métropole. Il n'est alors pas surprenant d'y découvrir des friches hôtelières comme l'ancien Club Med à Nouméa, resté abandonné de nombreuses années, alors que l'hôtel Taharaa est dans un état de délabrement avancé, fermé depuis 1998⁶.

Cependant les « Mers du Sud » sont dotées d'un pouvoir suggestif élevé et Tahiti a une renommée mondiale. Leur appartenance à l'Océanie est une chance indéniable et explique en partie une touristification plus internationalisée et plus rémunératrice que celle de la Martinique, de la Guadeloupe ou de La Réunion. En effet, la part des

Métropolitains y est beaucoup plus faible et la clientèle étrangère fréquentant une hôtellerie internationale y est beaucoup plus forte. En 2015, ceux-là ne représentent que 19 % des touristes venus visiter la Polynésie française et 32 % de ceux venus visiter la Nouvelle-Calédonie. Leur situation dans le Pacifique et la structure de leur desserte aérienne expliquent qu'en Polynésie française ce sont les Nord-Américains qui l'emportent, avec 39 % du flux global et 41 % des dépenses⁷, alors que ce sont les Japonais qui dominent depuis une trentaine d'années en Nouvelle-Calédonie (17 % en 2015). Il est alors logique de constater que Tahiti et la Nouvelle-Calédonie sont plus sensibles au contexte international que La Réunion ou que la Martinique. La Polynésie française a, par exemple, subi de plein fouet les attentats du 11 septembre, tout comme la Nouvelle-Calédonie avec la crise économique au Japon de la fin des années 1990. Il ne faut cependant pas sous-estimer la clientèle métropolitaine, qui compense de moindres arrivées par une durée de séjour très supérieure. Les 24 heures d'avion et un hébergement souvent dans la famille ou chez des amis les conduisent à rester plus longtemps sur place, respectivement 23 jours et 31 jours en moyenne en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie en 2015. En conséquence, si la dépense par touriste et par jour est inversement proportionnelle à la durée du séjour, la dépense globale d'un Métropolitain est un peu supérieure à celle d'un Nord-Américain en Polynésie française et ce sont les Métropolitains qui dépensent le plus durant leurs vacances néocalédoniennes.

La part des Métropolitains, corrélée à la distance à la Métropole et à la présence de population d'origine européenne, est donc

un indicateur plus important que le statut pour différencier le tourisme au sein de la Fom. Nous allons tâcher d'apprécier maintenant le poids des configurations insulaires.

LA REVANCHE D'ÎLES SECONDAIRES

Les « îles-capitales » ont connu en quelques décennies une élévation du niveau de vie et une spectaculaire progression des services (adduction d'eau, électrification, extension du réseau téléphonique, construction d'hôpitaux et d'écoles, etc.) ainsi que la construction des grands équipements portuaire et aéroportuaire. Autant d'éléments indispensables si l'on veut que s'épanouisse le tourisme. Mais après une période de forte polarisation de celui-ci, on a assisté à une redistribution progressive de l'activité touristique au profit d'îles secondaires, en raison de la dégradation de la qualité de la vie dans l'île principale. En effet, l'urbanisation incontrôlée des villes-capitales s'est accompagnée d'une montée de l'insécurité, de problèmes d'approvisionnement en eau, d'insuffisances dans l'évacuation des eaux usées et des déchets solides, d'axes routiers saturés. Autant de nuisances qui vont remettre en cause le développement touristique, comme c'est le cas dans l'agglomération de Papeete (Tahiti), dont la population est passée de 13 000 habitants en 1946 à plus de 100 000 aujourd'hui. Les voyageurs ne vendent plus de séjour en Polynésie française seulement sur cette île, ce qui explique que Tahiti a vu sa domination s'étioler, puisque sa part dans la capacité hôtelière de la Com est passée de 80 % en 1967 à 37 % en 2012. À 20 kilomètres de Tahiti, Moorea avait vocation à prendre le relais de Tahiti, mais c'est Bora Bora qui est devenue la destination la plus ●●●

6. P. Bachimon, 2012, « Les friches touristiques en Polynésie française - Révélateur d'une crise de la destination et forme de résistance au tourisme international », *Via@*, n° 1, 28 sept. 2012, www.viatourismreview.net.

7. Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF), *L'impact du tourisme international sur l'économie polynésienne*, 2017, www.ispf.pf.

●●● fameuse, concentrant un tiers des nuitées hôtelières de la Polynésie française et visitées par deux tiers des touristes en 2016. Son parc hôtelier est passé de 200 chambres en 1983 à plus de 800 chambres en 2012. Ses grands hôtels, avec leurs bungalows sur pilotis, sont devenus emblématiques du tourisme tropical balnéaire et matérialisent le rêve polynésien. En Nouvelle-Calédonie, bien que le processus de redistribution soit moins avancé, Nouméa continuant de concentrer la majorité de l'offre hôtelière et des nuitées touristiques, l'île des Pins joue ce rôle de relais et peut être considérée comme la seule véritable destination touristique du territoire et la seule île secondaire à connaître une croissance démographique soutenue, à l'inverse des îles Loyauté, au potentiel important mais encore largement en marge du développement touristique. Longtemps dépendances pauvres de la Guadeloupe, Saint-Barthélemy (24 km²) et Saint-Martin s'en sont détachées en 2007, suite à un référendum en 2003, pour devenir des Com, après être devenues des destinations touristiques de première importance. Cette évolution statutaire visait justement à rendre plus compétitive ces destinations, puisque, détachées du Dom guadeloupéen, elles peuvent désormais fixer elles-mêmes des règles en matière fiscales ou de tourisme. L'évolution du statut européen de Saint-Barthélemy, passée de Région ultrapériphérique (RUP) à Pays et territoires d'outre-mer (PTOM), tient aussi dans ce désir d'autonomie. La destination « Saint-Barth » obéit à un cahier des charges unique en Com : une grande sécurité, une bonne accessibilité, un hébergement haut de gamme et la *french touch*, qui la distingue de ces concurrents directs et proches. Elle fait partie de ces rares lieux fréquentés par

les plus riches de cette planète, comme Monte-Carlo et Moustique, où ils peuvent retrouver un niveau de confort en harmonie avec leur quotidien. La question statutaire est capitale pour comprendre le tourisme à Saint-Martin, une île que se sont partagés Néerlandais et Français au XVII^e siècle. La France possède la partie nord (56 km²) et les Pays-Bas la partie sud (34 km²). La frontière, à peine matérialisée, sépare deux systèmes administratifs fort dissemblables : celui néerlandais très libéral, et celui français plus directif et centralisateur. D'un point de vue européen, Saint-Martin est une RUP, alors que Sint Marteen est un PTOM. Le côté français doit respecter les normes européennes, le côté néerlandais n'y est pas tenu. Résidents, investisseurs, touristes et croisiéristes tirent parti de tout cela, exploitant les contrastes en tout genre. Les bas salaires de Sint Marteen constituent un avantage décisif pour les structures d'hébergement néerlandaises. La partie néerlandaise capte la majorité des bénéfices par l'hébergement, les casinos, l'animation nocturne et le shopping.

LES MARGES TOURISTIQUES

Les autres îles ultramarines ont une fréquentation faible voire nulle, mais certaines jouent de leur vacuité, de leur isolement et de leur petitesse, qui peuvent être des atouts

pour l'essor d'un tourisme intégré et participatif. C'est ce que l'on souhaite à Marie-Galante (Guadeloupe). Dans l'archipel tout proche des Saintes (Guadeloupe), l'attrait pour Terre-de-Haut explique que sa trajectoire démographique entre 1961 et 2012 (+ 40 %) soit si différente de celles de Terre-de-Bas (- 27 %), démontrant que l'excursionnisme et le tourisme peuvent endiguer l'émigration que connaissent les îles secondaires par les emplois offerts dans l'hôtellerie, la restauration, les commerces ou la location de véhicules. Ainsi le tourisme peut entretenir une croissance démographique soutenue. À la différence d'autres îles de Polynésie française, Bora Bora a mieux résisté à l'attractivité migratoire de Tahiti et est même devenue une terre d'immigration. Dans cette Com, une para-hôtellerie entre les mains de Polynésiens a permis d'étendre l'espace touristique et d'ouvrir au tourisme des îles périphériques dans les archipels éloignés des Marquises, des Australes et des Tuamotu⁸.

Inversement, une île comme Mayotte, sans aucun renom, connaissant une urbanisation anarchique, due à une immigration clandestine massive et à une taudification accélérée, a une fréquentation marginale. Sur les 50 000 touristes recensés, deux tiers viennent rendre visite à la famille ou à des amis et un sixième relève du voyage d'affaires. ■

AUTEUR	Jean-Christophe Gay
TITRE	Professeur des universités, université Nice Sophia Antipolis



8. C. Blondy, *Les Territoires touristiques polynésiens : une lecture géographique de la participation de la société locale au système touristique*, thèse de géographie, université Bordeaux-III, 2010, 793 p.